

Publication d'une nouvelle circulaire d'enregistrement des produits cosmétiques

Abderrahim DERRAJI - 2017-02-02 16:18:16 - Vu sur pharmacie.ma

Le nombre de références des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle mis sur le marché marocain a augmenté, durant les quinze dernières années, d'une manière exponentielle. Or, comme les spécialités pharmaceutiques, ces produits peuvent présenter des dangers découlant soit de leur composition, de leur qualité ou de leurs conditions de transport et de stockage.

C'est, sans doute ce qui a poussé, le ministre de la santé à élaborer, pour la deuxième fois, une circulaire relative à l'enregistrement de ces produits. Cette circulaire de 10 pages, accompagnée de 5 pages annexes (ABCDE), permettra l'enregistrements de ces produits en attendant un vrai cadre législatif opposable en justice.

Pour consulter la circulaire 79/00/DMP, cliquez sur le lien suivant : [lien](#)